

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicaments sécuritaires.ca

Volume 9 • Numéro 2 • Le 22 février 2018

Nouveaux symptômes : pourraient-ils être causés par vos médicaments?

Les médicaments causent parfois des symptômes indésirables, connus sous les noms d'effets secondaires ou de réaction indésirable aux médicaments. Si vous ressentez un symptôme nouveau, demandez à votre professionnel de la santé si l'un ou plusieurs de vos médicaments pourraient être en cause. Cette question pourrait vous éviter de prendre des médicaments dont vous n'avez pas nécessairement besoin.

Le site Médicaments sécuritaires.ca (SafeMedicationUse.ca) a reçu le témoignage d'un consommateur âgé souffrant de douleurs musculaires aux jambes. Il prévoyait demander des analgésiques à son médecin. Toutefois, comme sa petite-fille est pharmacienne, il lui a d'abord demandé conseil. Depuis plusieurs années, il prenait un médicament contre le cholestérol. Sachant que la douleur musculaire est un effet secondaire courant de ce médicament, sa petite-fille lui a conseillé de demander à son médecin d'ajuster la dose de son médicament contre le cholestérol au lieu de lui prescrire un analgésique. Le médecin a accepté et la douleur musculaire a diminué en un mois.

L'apparition de nouveaux symptômes ne s'explique pas toujours aussi clairement que dans cet exemple. Toutefois, les consommateurs et les professionnels de la santé doivent prendre conscience que les effets secondaires des médicaments peuvent parfois être confondus avec un nouveau problème de santé.

Médicaments sécuritaires.ca offre les conseils suivants aux consommateurs qui songent à prendre un médicament pour traiter de nouveaux symptômes :

- Consultez un pharmacien ou tout autre professionnel de la santé avant de prendre un médicament pour traiter un nouveau symptôme. Demandez-lui si ce nouveau symptôme pourrait être causé par l'un des médicaments que vous prenez déjà.
- Gardez toujours la liste à jour de vos médicaments avec vous. Montrez-la à votre professionnel de la santé à chacune de vos consultations.
- Lisez toujours l'information qui accompagne vos médicaments. Lorsque vous récupérez une nouvelle prescription, demandez quels sont les effets secondaires à surveiller et comment y réagir.



Si vous ressentez un effet secondaire (une réaction indésirable) à un médicament, vous pouvez la déclarer au [Programme Canada Vigilance](https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medeffet-canada/programme-canada-vigilance.html) (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medeffet-canada/programme-canada-vigilance.html>). Vous trouverez de plus amples renseignements sur les effets indésirables des médicaments au https://safemedicationuse.ca/report/adverse_drug_reactions.html (anglais seulement).

Les bulletins de Médicaments sécuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.